

TARIFS DES VENTES

Taxe ad valorem du montant des transactions, répartie comme suit :

Cas n° 1 - Transaction à l'enchère publique

. à la charge du vendeur	3 %
. à la charge de l'acheteur	3 %
. à la charge de l'acheteur pour les produits vivants	4%

Cas n° 2 - Vente de gré à gré, avec intervention du personnel de la Criée, **+ de 2000 kg**

. à la charge du vendeur	3 %
. à la charge de l'acheteur	3 %
. à la charge de l'acheteur pour les produits vivants	4%

Cas n° 3 - Vente de gré à gré, avec intervention du personnel de la Criée, **- de 2000 kg**

. à la charge du vendeur	6%
. à la charge de l'acheteur	6%
. à la charge de l'acheteur pour les produits vivants	7%

Cas n° 4 - Vente de gré à gré, sans intervention du personnel de la Criée, à la charge du vendeur

2,15 %

Cas n° 5 - Vente à terme

. 1,075 % à la charge du vendeur	2,15 %
. 1,075 % à la charge de l'acheteur	

Cas n°6 - Vente directe au consommateur final, à la charge du vendeur

6 %

PRESTATIONS TRANSPORT

Participation des Producteurs au rapatriement de produits de la pêche débarqués dans les ports de Pasajes, Hendaye, Capbreton, Arcachon ou Royan en vue d'une vente en criée	1,15 %
Participation des Acheteurs au rapatriement de produits de la pêche débarqués dans les ports de Pasajes, Hendaye, Capbreton, Arcachon ou Royan en vue d'une vente en criée	1,50%
Participation des Producteurs au rapatriement du thon (toutes espèces confondues) débarqué dans un autre port en vue d'une vente en criée. Avec un minimum de 10T pour le blanc ou de 5T pour le rouge	1,50%
Participation des Acheteurs au rapatriement du thon (toutes espèces confondues) débarqué dans un autre port en vue d'une vente en criée. Avec un minimum de 10T pour le blanc ou de 5T pour le rouge	1,50 %
Participation des Producteurs et Acheteurs pour mise en vente en criée (hors tonidés) depuis d'autres ports que Royan, Arcachon, Capbreton, Hendaye ou Pasajes	A voir avec la criée en fonction du tonnage

PRESTATIONS EMBALLAGES

Vente de palettes, à l'unité	8,20 €
Consigne des bacs mis à disposition	9,50 €
Consigne des containers mis à disposition	105,00 €
Consigne caisse verte	4,50 €

<u>PRESTATION DE TRI DU POISSON (à la charge du producteur)</u>	
Tri effectué par le personnel de la halle à marée avec la trieuse à sole	0,90 %
Tri effectué par le personnel de la halle à marée manuellement	2%
<u>PRESTATIONS DE SERVICE DIVERSES</u>	
Stockage sous froid	
Chambre froide positive (palette / jour)	40 €
Redevance de pesée (quand pas suivie d'une vente en criée ou à l'espace de vente directe de Ciboure)	
le kg	0,05 €
Location d'un chariot élévateur avec personnel de la criée	
l'heure (minimum de facturation)	50,00 €
Frais de personnel	
l'heure (minimum de facturation)	30,00 €
Filmage, glaçage	
le kg	0,22 €
Glaçage poisson en conteneur	
le kg, hors fourniture glace	0,02 €
Lavage des Bacs (tous types et/ou modèles)	
Le kg	0,02 €
Prestation occasionnelle de lavage des Bacs (tous types et/ou modèles)	
Par unité	0,20 €
Prestation occasionnelle de lavage des conteneurs	
Par unité	2,15 €
Forfait d'utilisation des balances mises à dispositions des usagers des ports de Capbreton et Bayonne	
Le kg	0,05 €
AMENDES FORFAITAIRES NON RESPECT REGLEMENT EXPLOITATION HALLE A MAREE (fonction gravité)	500 € 1 500 €